

Pôles de compétitivité : des accélérateurs d'innovation

Renforcer les moteurs de la croissance, en créer de nouveaux, rompre avec une politique « ambulancière » d'aménagement et de développement en valorisant les atouts des territoires ont été les fondements de la politique des pôles de compétitivité lancée par la Datar à la fin de l'année 2002. En une année - d'octobre 2004 à octobre 2005 - les modalités administratives et financières ont été arrêtées. Cette rapidité témoigne de la volonté de l'Etat de passer à l'acte dans un délai court. Elle montre aussi que, malgré la multiplicité des dispositifs et des procédures mis en œuvre par les différents ministères, agences et organismes, la conduite interministérielle de la politique des pôles est une nécessité.

**par Daniel Darmon,
Conseiller spécial du Délégué
interministériel à l'Aménagement
et à la Compétitivité des Territoires**

Si les raisons qui conduisent à placer l'innovation au centre du développement des économies

développées sont connues, celles qui militent pour une réorganisation des systèmes productifs le sont moins.

La France qui vient d'opter pour une stratégie industrielle basée sur les pôles de compétitivité ne fait, en réalité, que joindre le peloton des économies qui ont engagé, pour certaines depuis une quinzaine d'années, une transformation en profondeur des modalités de production de biens et services, singulièrement dans le domaine de l'industrie.

Cette note vise à décrire le « parcours » analytique et administratif qui, des options prises par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin à la fin de l'année 2002 aux décisions arrêtées par Dominique de Villepin en juillet 2005, marque un tournant dans l'intensité et la nature de l'engagement des pouvoirs publics en faveur du développement économique de la France.

L'innovation : balle au centre

Au-delà des très nombreux et récents rapports concernant la place de l'innovation au sein du développement économique, la question du progrès technique a largement inspiré les économistes - de Kondratyev à Robert Solow en passant par Schumpeter - au cours du XX^e siècle.

Plus près de nous, les travaux du Centre de prospective et d'évaluation (CPE) avaient abouti, en 1985, à développer l'idée que « la révolution de l'intelligence » (Rapport sur l'état des techniques - numéro spécial des *Sciences & techniques* - Mars 1985) allait transformer les modes de production.

Déjà, à l'époque, le danger s'était levé à l'Est ! Le Président de Matsushita Electric déclarait, en 1979 : « *Nous allons gagner et l'Occident industriel va perdre : vous n'y pouvez pas grand*

chose, parce que c'est en vous-mêmes que vous portez votre défaite ».

Paroles prémonitoires si on s'en tient au discours « décliniste » qui constitue l'une des marques de fabrique de la France, comme se plaît à le souligner malicieusement Théodore Zeldin.

Octave Gélienier ou encore Yves Cannac et d'autres encore affirmaient que « *la matière première stratégique de l'industrie est [...] la matière grise* ».

Cependant, après avoir produit « l'intelligence » encore faut-il savoir en tirer parti... On retrouve, ici, les questions, toujours d'actualité, concernant l'organisation des entreprises, les modalités du transfert technologique et des relations optimales entre recherche et développement et, plus récemment, par extension, l'organisation des systèmes productifs, dont les pôles, les réseaux ou les *clusters* constituent les formes les plus connues aujourd'hui.

Ce retour en arrière ne relève pas de la délectation qu'il y a toujours à dire qu'en cherchant bien les questions d'actualité ont déjà été traitées !

Encore que ...

Il vise à souligner l'enchaînement des idées qui - sous forme théorique au début du siècle, économétrique au tournant des années 50, organisationnelle à la fin du XX^e siècle - permet l'acculturation nécessaire pour mettre effectivement en œuvre une politique économique. Comme on le voit, le cycle de production d'une innovation est beaucoup plus long dans le domaine social ou sociétal que dans le domaine scientifique !

Bref, l'importance de l'innovation - hier appelée « progrès technique » - n'est pas une nouveauté et l'idée de rapprocher industrie, recherche et formation est en soi banale.

Pourtant, c'est plutôt la crainte qui finalement a permis l'évolution de l'action publique que la lente décantation intellectuelle. En effet, l'émergence des Bric's

TABLEAU I
Positions scientifiques et technologiques des principaux pays européens dans l'Europe des 15 en 1995 et 2001 (*)

	Allemagne	Royaume-Uni	France	Pays-Bas	Italie	Espagne
Compétences scientifiques						
1995	20,4 %	24,8 %	17,0 %	6,1 %	10,2 %	5,8 %
2001	20,6 %	21,4 %	15,6 %	5,6 %	11,6 %	7,5 %
Compétences technologiques						
1995	36,5 %	13,6 %	20,5 %	7,4 %	6,8 %	1,0 %
2001	45,5 %	5,7 %	17,4 %	8,2 %	6,3 %	1,5 %
Ensemble						
1995	28,4 %	19,2 %	18,8 %	6,8 %	8,5 %	3,4 %
2001	33,0 %	13,5 %	16,5 %	6,9 %	8,9 %	4,5 %

Source = OST.
(*) L'évaluation des compétences scientifiques repose sur une approche bibliométrique et résulte de l'appréciation des publications dans des journaux ou revues scientifiques à forte visibilité internationales.

(Brésil + Russie + Inde + Chine = Bric's) et l'élargissement de l'Europe ont constitué un choc concurrentiel qui a révélé la fragilité des pays industriellement avancés et, en particulier, le retard accumulé par la France dans le domaine de l'innovation. On comprend que le simple fait de « remettre en jeu », sur une période courte (de l'ordre d'une quinzaine d'années), 2,5 milliards d'individus a de quoi modifier les équilibres économiques planétaires. Désindustrialisation, délocalisation furent les maîtres mots du début des années 2000.

Dès lors que la compétitivité par les coûts n'est plus à la portée de l'offre française, la seule voie possible reste la capacité à se maintenir aux frontières technologiques par un intense et continu effort d'innovation.

Précisément, les enquêtes régulières réalisées par l'Observatoire des sciences et des techniques (OST) ont souligné la baisse de régime de l'industrie française au cours des années 90.

Si, en 2001, la France venait au deuxième rang de l'Europe des 15, derrière l'Allemagne, pour l'ensemble des domaines scientifiques et technologiques, l'écart avec son prédécesseur s'est sensiblement accru alors qu'il avait diminué avec ses poursuivants depuis 1995 (voir le tableau I).

Chute de tension

En réalité, le tassement de la France résulte de l'affaiblissement de la région capitale. Comme pour la démographie, la France est, scientifiquement et tech-

TABLEAU II
Les compétences scientifiques et technologiques des régions françaises en 1995 et 2001

Unité : %	1995	2001	Rang européen en 2001
Ile-de-France	7,6	5,8	1 ^{er}
Rhône-Alpes	2,7	2,4	6 ^o
Paca	1,2	1,3	15 ^o
Midi-Pyrénées	0,8	0,8	30 ^o
Bretagne	0,6	0,5	> 100
Aquitaine	0,6	0,5	> 100
Lorraine	0,5	0,5	> 100
Pays-de-Loire	0,4	0,4	> 100
Languedoc-Roussillon	0,5	0,5	> 100
Nord-Pas-de-Calais	0,5	0,4	> 100
Alsace	0,7	0,5	> 100
Bourgogne	0,2	0,2	> 100
Centre	0,3	0,3	> 100
Franche-Comté	0,3	0,2	> 100
Haute-Normandie	0,2	0,3	> 100
Picardie	0,2	0,2	> 100
Basse-Normandie	0,2	0,2	> 100
Poitou-Charentes	0,2	0,2	> 100
Limousin	0,1	0,1	> 100
Auvergne	0,2	0,2	> 100
Champagne-Ardenne	0,1	0,1	> 100
Corse	ns	ns	> 100

Source : OST.

nologiquement, très concentrée. Seules trois régions dépassent 1 % de « part de marché » dans l'Europe des 15 : l'Ile-de-France, le Rhône-Alpes et la Provence-Alpes-Côte-d'Azur (voir le tableau II).

Cette « chute de tension » n'est pas totalement liée à l'évolution des effectifs de la recherche en France, ni même à celle des dépenses de R&D.

On peut noter que le nombre des chercheurs dans les entreprises a fortement

augmenté entre 1997 et 2002 (+ 32 %), plus rapidement que sur la période précédente (+ 8,4 % entre 1992 et 1997) et plus rapidement que dans l'administration (+ 12,9 % entre 1997 et 2002).

Cette évolution, plus rapide à partir de 1997, vaut également pour l'ensemble des personnels dédiés à la R&D (voir le tableau III).

Ainsi, le paradoxe français tient-il au constat suivant : croissance des effectifs de R&D, croissance - certes moins rapide - des dépenses de R&D et... recul de la France en Europe dans les domaines scientifiques et techniques (voir les tableaux IV et V).

On ne peut pas non plus invoquer le fait que les investisseurs étrangers ne feraient que piller les fleurons français dans un objectif unique : extraire le plus de bénéfices possibles avant ... de délocaliser ou de cesser toute activité, au contraire.

Pour reprendre un slogan des années 80, le « toujours plus » - plus de chercheurs, plus de crédits - n'est donc pas probant en la matière.

Ce constat constitue, sinon une contestation, au moins une interrogation sur le niveau mythique des « 3 % du PIB en dépenses de R&D » fixé au sommet de Lisbonne. C'est bien entendu aussi l'une des motivations du développement des pôles de compétitivité, à savoir le renforcement de l'efficacité de l'innovation par des partenariats aboutis entre les centres de recherche et les entreprises industrielles.

De fait, l'augmentation des effectifs de chercheurs ne traduit pas *ipso facto* une spécialisation de l'industrie française dans des activités de haute technologie. L'OCDE a récemment (2003) élaboré un indicateur d'intensité technologique sectoriel à partir de deux ratios : les dépenses de R&D rapportées, d'une part, à la valeur ajoutée et, d'autre part, à la production. Sur cette base, la répartition des effectifs (y compris l'intérim) industriels (y compris l'énergie) en 2002 - qui n'est pas très différente de celle observée en 1994 - donne une image moins *high tech* de l'industrie française : plus de 60 % des effectifs industriels sont occupés dans les secteurs de basse et moyenne-basse technologie (voir le tableau VI ci-après).

TABLEAU III
Chercheurs et personnels de R&D entre 1992 et 2002 (hors Défense)

	1992	1997	2002
Chercheurs	139 150	152 739	186 420
Entreprise	64 688	72 023	95 294
Administration (*)	74 462	80 816	91 126
Personnels R&D	291 515	299 041	339 847
Entreprise	164 378	166 311	191 217
Administration (*)	127 137	133 090	143 630

(*) Chercheurs et boursiers.
Source : MENESR - Dep B3.

TABLEAU IV
Dépenses intérieures de R&D entre 1992 et 2002 (Unité : Mds €)

	1992	1997	2002
Administrations	9,7	10,4	12,7
Entreprises	16,1	17,3	21,3
Total	25,8	27,7	34,5

Source : MENESR - Dep B3.

TABLEAU V
Secteurs pour lesquels la croissance des dépenses de R&D entre 1992 et 2002 a été plus rapide que dans l'ensemble de l'industrie (en %)

	% croissance 1992-2002	% des dépenses des filiales sous contrôle étranger	% Dird dans le CA en 2002
Administrations	9,7	10,4	12,7
Entreprises	16,1	17,3	21,3
Total	25,8	27,7	34,5
% croissance			
Industries manufacturières diverses	294,5	27,7	3 %
Services de transport et de communications	204,1	3,7	1 %
Caoutchouc et plastiques	114,2	20,5	4 %
Services informatiques	107,6	11,5	8 %
Industrie pharmaceutique (1)	83,1	24,7	9 %
Industries agricoles et alimentaires	81,9	29,4	1 %
Industrie automobile	80,8	24,7	3 %
Fabrication d'équipements radio, télé et communication (2)	79,7	31,4	10 %
Agriculture, sylviculture, pêche, aquaculture	73,0	11,1	8 %
Fabrication de machines et appareils électriques	45,4	28,5	4 %
Textiles, habillement, cuirs et chaussures	44,8	18,0	3 %
Ingénierie, études et contrôles techniques	44,0	6,0	3 %

(1) y compris principes actifs - (2) y compris composants électroniques.
Source : MENESR - Dep B3.

TABLEAU VI
Répartition de l'emploi industriel selon l'intensité technologique des secteurs
(en milliers d'emplois et %)

Intensité technologique	Effectifs en 2002	%	Evolution 1994-2002
Basse	1 354	34	-17
Moyenne-basse	1 054	27	+ 158
Moyenne-haute	1 038	26	+ 114
Haute	490	12	+1
Total	3 936	100	+ 258

Source : OCDE.

Les travaux du Conseil d'analyse économique (Compétitivité - Debonneuil, Fontagné - 2003) soulignaient également une spécialisation insuffisante de l'offre française dans les produits technologiques. La contribution au solde des échanges des produits manufacturiers selon leur niveau technologique indique aussi que la France est un pays de moyenne technologie.

Le retard accumulé par la France dans des domaines majeurs comme les TIC et les biotechnologies jette une nouvelle ombre sur le niveau technologique de la France. A titre anecdotique, le *National Institute of Health* - l'Agence fédérale américaine - a injecté dans l'économie américaine 60 fois le budget de l'Inserm en 2003 ! De même,

alors que, contrairement à l'affirmation de Robert Solow - le développement des TIC expliquerait environ le quart de la croissance américaine de ces dernières années, l'investissement français, tant dans la production que dans les usages, serait entre deux et quatre fois moins élevé (en valeur relative) qu'aux Etats-Unis. Il y a donc là une convergence d'indices stigmatisant le retard pris par l'industrie française dans la course à l'innovation.

On ne quittera pas ce volet de l'analyse sans rappeler que la capacité d'innovation ne se mesure pas seulement à l'aune des avancées technologiques. Les

Comme pour la démographie, la France est, scientifiquement et technologiquement, très concentrée

enquêtes régulières réalisées par le Centre d'observation économique (COE) de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris révèlent l'importance des aspects immatériels de l'innovation. En effet, si l'image des produits français auprès des importateurs de six pays européens est en retrait du point de vue technique ceux-ci restent fortement appréciés pour ce qui concerne, en particulier, la qualité et le design ainsi que les réseaux de distribution (voir le tableau VII ci-dessous).

Ainsi l'image « hors-prix » des biens d'équipement et des biens intermédiaires reste très positive, notamment grâce à l'amélioration des services qui leurs sont associés (SAV, service commercial et service client) et leur appréciation est proche de celle des produits allemands qui font figure de référence en la matière.

Pour les biens de consommation, au-delà de leur image très positive en termes de qualité et de design, on peut noter une appréciation moins favorable en ce qui concerne l'innovation. Ici, la France se place au deuxième rang, derrière l'Allemagne, des huit pays « testés » (Allemagne, France, Etats-Unis, Italie, Japon, Belgique, Royaume-Uni, Espagne).

TABLEAU VII
Synthèse des scores relatifs obtenus par les produits français

	Biens intermédiaires	Mécanique	Equip. Elect.	Global	Habillement	Equip.-logement	Hygiène Beauté	IAA	Global
Qualité	++	--	+	0	+	0	++++	++++	++
Design	++	0	+	+	++	+	++++	++	++
Innovation	+	0	0	0	+	-	+++	++	+
Notoriété	+	0	++	+	+++	0	++++	++++	+++
Délais	++++	++	+	++	++	+	+	++++	++
Service Commercial	++++	+	-	+	++	+	+	++	+
Service Client	++++	+++	++	+++	+++	0	++	+++	++
SAV	++++	+++	+	+++	nr	nr	nr	nr	nr
Hors prix	+++	+	+	++	+++	+	++++	++++	+++
Prix	---	---	--	---	0	0	+	+	0
Qualité-prix	+	-	-	0	0	+	++++	+++	++

Source : COE - Enquête « Image » 2003 pour les biens intermédiaires et d'équipement - 2002 pour les biens de consommation - « 0 » est la moyenne des indices extrêmes obtenus - « Hors-prix » est une variable synthétique.

Si l'innovation constitue bien un enjeu de la compétitivité de l'offre française et si la nature des dépenses de R&D doit être prise autant en considération que leur niveau, l'hypothèse sur laquelle se fonde la stratégie des pôles de compétitivité renvoie à l'avantage que procure la proximité géographique entre les industriels, les chercheurs et les organismes de formation.

Deux raisons majeures poussent à ce rapprochement.

D'une part, plus aucune entreprise, si grande soit-elle, ne dispose de l'ensemble des ressources humaines, scientifiques et techniques permettant de suivre le train des innovations. Serait-elle en capacité de détenir l'ensemble des savoirs et des savoir-faire nécessaires, qu'un simple calcul coût/avantage la conduirait à nouer des partenariats avec d'autres entreprises et d'autres laboratoires de recherche pour diminuer l'importance des ressources à mobiliser et le niveau du risque à prendre.

D'autre part, le processus actuel d'innovation résulte, de plus en plus, non de la seule hyper-spécialisation dans un champ d'activités donné, mais de l'hybridation de plusieurs domaines de compétences industrielles et de recherche. La juxtaposition de ces domaines de connaissances, chacun dûment codifié, constitue ce que, dans leur jargon, les économistes appellent un ensemble tacite qui explique la nécessité de la proximité géographique des agents économiques.

Réunir sur un même territoire des entreprises et des centres de recherche ne suffit pourtant pas à la constitution de pôles de compétitivité. On se rappelle, en effet, qu'au cours des années 80 de nombreux technopôles ont vu

le jour en France. Certes, quelques succès - Grenoble, Sophia Antipolis - ont été enregistrés. Pour autant, il a fallu attendre 30 ans pour que la Zirst de Meylan donne naissance à Minalogic. Trente ans et ... beaucoup d'investissements publics.

Ce n'est donc pas la seule proximité géographique qui provoque la constitution d'un pôle. Il faut y ajouter les pro-

jets de développement « faisables », débouchant sur résultats économiques (gain de parts de marché, création de valeur ajoutée...) et portant sur les technologies « critiques » sans la maîtrise desquelles la compétitivité hors-prix ne peut être assurée.

Précisément, outre la proximité géographique, l'élément constitutif d'un pôle de compétitivité réside dans la formalisation par les acteurs du pôle d'un noyau dur de projets technologiques à finalité économique. Là où il faut attendre, durant de nombreuses années, que la « main invisible » veuille bien organiser des rencontres productives, la constitution d'un pôle repose sur la mise en place de projets collaboratifs et apparaît comme un accélérateur du processus d'innovation.

Rompre avec une politique « ambulancière » d'aménagement et de développement des territoires

L'une de questions fréquemment posée dans la mise en place de la politique des pôles de compétitivité concerne la présence et le rôle de la Datar.

Au-delà du procès en « saupoudrage » dont la Datar est régulièrement la cible, la question se pose, en effet, de savoir pourquoi la stratégie des pôles de compétitivité a été développée par une délégation à l'aménagement du territoire.

En réalité, la rupture avec la philosophie quarantenaire de l'aménagement du territoire qui mettait en avant l'égalité,

pour ne pas dire l'égalitarisme, des territoires devant l'action de l'Etat et qui visait à lutter contre la

concentration parisienne reposait sur deux constats :

- depuis la fin des années 70, et surtout au cours des années 80, la politique d'aménagement du territoire était devenue une politique d'urgence dépêchée auprès des territoires, nombreux, qui subissaient durement les effets des mutations économiques, en particulier des mutations de l'industrie ;

- le modèle socio-économique français, finalisé au cours des « Trente Glorieuses », repose largement sur le principe de redistribution des richesses créées par la croissance économique. Plus du tiers du revenu des ménages de notre pays est, en effet, constitué par des revenus de transferts sociaux (retraites, assurance chômage, aide au logement, etc.).

Laissons au débat politique la discussion du « modèle » français et de son efficacité. Ce qui n'est pas contestable est que son fonctionnement n'est possible que si l'économie productive génère suffisamment de richesses pour assurer la consistance des transferts. Et si - la France bénéficie de très grands groupes, très souvent aux meilleurs standards mondiaux et dans le peloton des toutes premières sociétés européennes et mondiales - il paraissait nécessaire de doper les moteurs de la croissance française.

Renforcer les moteurs de la croissance, en créer de nouveaux, rompre avec une politique « ambulancière » d'aménagement et de développement en valorisant les atouts des territoires ont été les fondements de la politique des pôles de compétitivité lancée par la Datar à la fin de l'année 2002.

C'est, en effet, à la demande du Premier ministre, que le nouveau délégué de la Datar - Nicolas Jacquet - mettait en place un comité stratégique et proposait, à la fin 2002, les nouvelles orientations de la politique d'aménagement du territoire qui prévoyaient, entre autres, une stratégie de concentration de l'industrie, des moyens de recherche et de formation. Les futurs pôles de compétitivité en quelque sorte.

Le Ciadt du 14 septembre 2004 a fixé le premier cadre des intentions de l'Etat avec un montant d'intervention public s'élevant à 750 M€ et, surtout, une méthode d'approche originale : l'appel à projets. C'est probablement la démarche proposée aux acteurs économiques qui, plus que l'apport financier initial, a constitué le facteur déclenchant de l'importante mobilisation qui a conduit à comptabiliser, le 1^{er} mars 2005, plus de cent projets, certes d'inégale qualité, mais traduisant tous la prise de conscience des industriels et des responsables de la recherche française de la profondeur

Le National Institute of Health a injecté dans l'économie américaine 60 fois le budget de l'Inserm en 2003

et de l'imminence des enjeux auxquels ils devaient faire face.

Sans doute, aussi, l'ambiance anxieuse dans laquelle ont été vécus les premiers pas du XXI^e siècle a-t-elle contribué à cette mobilisation inattendue.

Il est probable que d'autres facteurs sont venus amplifier le mouvement.

Au premier rang, le fait que l'Etat ait interrogé « ceux qui sauraient le mieux » identifier les technologies qui permettraient de rester aux frontières de la connaissance, à savoir les industriels et les chercheurs eux-mêmes et non les bureaux et les services ministériels.

On peut également mettre au compte de la mobilisation des acteurs économiques la reconnaissance de la nécessité de développer des projets collectifs entre industriels, formateurs et chercheurs.

Autre facteur de succès de l'initiative gouvernementale : l'affirmation que - cette fois - l'opération lancée n'était ni l'affaire des élus, ni celle des préfets.

De plus, le délai très court laissé pour répondre a joué comme un catalyseur : lancé au mois de novembre 2004 par une circulaire du Premier ministre, le recueil des projets était fixé au plus tard le 28 février 2005. Il est difficile de comptabiliser les milliers d'heures de réunions et de travaux collectifs qui ont présidé aux 105 projets (le plus gros « mesure » 72 mégaoctets !).

Une connivence de l'ensemble des parties prenantes

De très nombreux facteurs ont donc joué, mais sans doute faut-il insister sur la complicité, ou mieux la connivence, de l'ensemble des parties prenantes : les élus et les préfets ont poussé et accompagné la mobilisation des industriels, des responsables de la recherche sans faire d'entrisme. L'Etat s'est organisé pour analyser de façon approfondie et dans un délai court le nombre important des projets.

Le Groupe de travail interministériel (GTI) mis en place au Ciadt du 14 septembre - dont la Datar et la Direction générale des entreprises du Minéfi assurèrent le secrétariat - s'est vu confier la mis-

sion de gérer le lancement de l'appel à projets et l'expertise de ces derniers. Au cours de l'hiver 2004, il a mis en place un groupe de 140 experts émanant des principaux ministères techniques : Industrie, Recherche, Défense, Equipement, Santé, Anvar. Chaque projet a fait l'objet d'au moins deux expertises contradictoires. L'ensemble de ce travail d'analyse s'est terminé le 30 avril.

C'est sur la base d'une grille d'analyse commune mettant en valeur la réalité et la consistance des partenariats, la qualité de la gouvernance, la cohérence du « paquet technologique » et la finalité économique des projets qu'une répartition en trois catégories a été réalisée et, surtout, documentée : les projets répondant aux arguments de l'appel à projets et de ce fait qualifiables au label pôle de compétitivité ; les projets répondant au même niveau d'exigence mais nécessitant un délai de maturation supplémentaire de quelques mois dénommés « pôles de compétitivité à terme » et, enfin, les projets qui pour différentes raisons ne pouvaient emporter une décision positive du GTI. L'ensemble de ces documents et de ce classement a été communiqué au groupe des personnalités qualifiées, mis en place par Jean-Pierre Raffarin lors d'une séance de lancement, le 30 mai 2005, à l'Hôtel de Matignon. Ce groupe, présidé par Madame Anne Duthilleul - présidente d'Erap - et composé d'éminentes personnalités du monde de l'entreprise et de la recherche a porté une attention particulière à la visibilité internationale des projets.

TABLEAU VIII

Accompagnement financier des pôles de compétitivité sur trois ans (en millions d'euros)

	Crédits d'animation	Crédits d'intervention	Total
Etat	33	364,5	397,5
Organismes et agences (*)	3	> 800	> 800
Total	36	> 1 164,5	> 1 200
Exonérations			300
Ensemble			> 1 500

(*) CdC, Oseo-Anvar, Agence nationale de l'innovation, Agence de l'innovation industrielle.

Le GTI a ensuite réalisé une synthèse de l'ensemble des expertises pour proposer au Gouvernement et au Premier ministre, Dominique de Villepin, la labellisation des pôles de compétitivité. Devant le succès de l'appel à projet, l'idée d'élargir la sélection s'est progressivement imposée. Elle a été actée par le Premier ministre lors du Ciadt du 12 juillet 2005 qu'il présidait. Au total,

Il est difficile de comptabiliser les milliers d'heures de travaux collectifs qui ont présidé aux 105 projets

67 pôles de compétitivité ont été retenus : six de niveau d'ores et déjà mondial, neuf à vocation mondiale et 52 pôles nationaux. Elargissement de la sélection mais aussi doublement des crédits prévus : 1,5 Md € sur 3 ans (voir le tableau VIII). Elargissement de la sélection, doublement des crédits, mais également diversification de la « boîte à outils » de la politique de l'Etat avec la coordination des moyens de l'Agence de l'innovation industrielle lancée le 30 août dernier par le Président de la République à Reims et ceux de l'Agence nationale de la recherche créée par décret au début de l'année 2005.

Le rapide survol des pôles labellisés par le Gouvernement fournit une photographie des objectifs de la politique industrielle française telle qu'elle ressort « spontanément » des initiatives des partenaires privés et publics (voir le tableau IX ci-contre).

Tout d'abord, les points forts, connus, de l'industrie française : l'automobile, le ferroviaire, l'informatique, l'électronique et les télécommunications. Points forts à mettre en regard du retard pris dans les TIC et des difficultés dues à la

TABLEAU IX
Projets déposés et projets labellisés

	Projets déposés	Projets retenus
Agriculture et IAA	15	10
Biotechnologies, santé, nutrition	11	8
Procédés industriels/risques	10	4
Matériaux, plastique, chimie	9	7
Image, multimédia	9	3
Logiciels, électronique, télécommunication	8	7
Logistique et mobilité	7	5
Equiperment du foyer et de la personne	7	4
Energie	7	5
Mécanique, microtechnique	6	4
Aéronautique, espace, défense	5	2
Automobile, ferroviaire, propulsion	4	4
Textile	3	2
Divers	4	2
Total	105	67

concurrence des pays émergents, que rencontrent des activités comme le textile ou encore l'équipement du foyer (petit matériel électrique et électronique).

Les résultats pour le secteur des biotechnologies, de la santé et de la nutrition-santé constituent un indice de la mobilisation particulière des entreprises, centres de recherche et d'organisation formation face aux enjeux à la fois économiques et sociétaux, liés au caractère hautement concurrentiel et capitalistique de la course à l'innovation.

Les faibles résultats liés à l'aéronautique sont probablement à mettre au compte de la forte concentration économique et spatiale du secteur. Enfin, l'agriculture, point fort traditionnel de l'économie française « a présenté » quinze projets dont dix ont été retenus. En ces temps de hausse du prix du pétrole, il convient de souligner que

cinq projets concernent l'énergie et, singulièrement, le développement des énergies renouvelables.

Améliorer la compétitivité « hors prix » de l'industrie française

En une année - octobre 2004 à octobre 2005 - les modalités administratives et financières de la politique des pôles de compétitivité ont été arrêtées. D'ici la fin de cette année, les contrats entre l'Etat, les partenaires des pôles et les collectivités territoriales seront finalisés et signés. Ces contrats précisent, notamment, l'organisation opérationnelle des pôles - la gouvernance - et la géographie de leurs zones de « R&D », laquelle devra être validée par décret du Conseil d'Etat.

De même, pôle par pôle, seront précisés la stratégie de développement, les

projets prioritaires, leur agenda et les financements qu'il conviendra de mobiliser. D'ores et déjà, on peut tabler sur quelques 120 M€ de financement engagés l'Etat pour 2005 depuis la rentrée de septembre, ce qui correspond largement au rythme de financement annuel prévu (400 M€ en trois ans).

La rapidité avec laquelle ces financements ont été engagés témoigne de la volonté de l'Etat de passer à l'acte dans un délai court. Elle montre aussi que, malgré la multiplicité des dispositifs et des procédures mis en œuvre par les différents ministères, agences et organismes, la conduite interministérielle de la politique des pôles est une nécessité. D'autres dossiers, d'autres chantiers seront ouverts en 2006 : celui de l'intelligence économique avec l'aide du Haut responsable nommé par le Gouvernement ; celui de l'internationalisation des pôles avec l'aide de l'Agence française des investissements internationaux (Afi) ; celui du suivi du développement des pôles ; celui de leur évaluation...

Comme on peut le voir, la politique engagée par les pouvoirs publics aura mobilisé un grand nombre de partenaires. Pour autant, la stratégie des pôles de compétitivité ne constitue pas l'alpha et l'oméga de la politique économique. Elle ne vise qu'à améliorer, à court terme et dans la durée, la compétitivité hors prix de l'industrie française. C'est déjà beaucoup !

Elle ne se substitue pas à la politique de la recherche et ne sature pas - tant s'en faut - le champ de la politique économique. A elle seule, limitée à la France, elle ne parviendra pas à modifier les flux financiers qui, en provenance de l'Asie, permettent de financer le déficit commercial américain.

Il serait contre-productif de charger les pôles de compétitivité de résoudre tous les problèmes de l'économie française et ... de l'aménagement du territoire. ●